

AFFAIRE N° 11

RECRUTEMENT d'un PROFESSEUR de CHANT

Le MAIRE. - Lors de la délibération du Conseil Municipal du 11 Septembre 1952 vous avez voté un accord de principe pour le recrutement de Monsieur CONSTANT en tant que professeur de chant dans les Ecoles Centrale et Joinville.

D'après une lettre de Monsieur le Vice-Recteur, le programme de Monsieur CONSTANT serait ainsi réparti: 12 Heures à l'Ecole Centrale - 12 Heures à l'Ecole Joinville et 4 heures seraient consacrées à l'enseignement du chant choral.

Je propose d'allouer à ce professeur une rémunération mensuelle de TRENTE MILLE FRANCS (30.000 Fcs), vacances comprises, et vous demande votre accord à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
H. Denis le 1-10-53.
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarrin

Approuvé
le 3 Avril 1953
P. le Maire et son délégué
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit